

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAC 718** Subventions (6.500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cinécaro et Centre scolaire sportif de l'école Beauregard ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie de Paris Centre, à l'association Cinécaro, 29, rue des Gravilliers 75003 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris asso 180384, 2021\_11402.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie de Paris Centre, à l'association Centre scolaire sportif de l'école Beauregard, 5, rue Beauregard 75002 Paris, pour ses activités au titre de l'action culturelle locale en 2021. Paris asso 93461, 2021\_10523.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**